

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 3117

présenté par

M. Le Fur, M. Aubert, M. Jean-Claude Bouchet, M. Bourgeaux, M. Cattin, Mme Dalloz, M. Dive,
M. Gosselin, M. Kamardine, Mme Louwagie, M. Meyer, M. Perrut, Mme Poletti, M. Quentin,
M. Reiss et M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE 27

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La limitation d'accès à certains véhicules anciens aux « zones à faibles émissions mobilité » dans certaines agglomérations risque une nouvelle fois d'impacter les finances des Français ou des entreprises qui n'auront pas les moyens d'investir dans l'achat d'un véhicule neuf.

Graver dans le marbre de la loi que ces VTM sont interdits d'accès à certains lieux illustre malheureusement la totale déconnexion de ce texte de loi avec les réalités vécues par les Français qui ont indéniablement besoin de leur véhicule pour travailler ou se déplacer.